



Un accueil, un art de vivre

VEHICULES ABANDONNES

En application des dispositions légales, la sécurité municipale de la Commune d'Echallens somme les personnes propriétaires des véhicules ci-après de se faire connaître afin de récupérer leurs biens, actuellement entreposés dans les locaux communaux.

Marque	Couleur	Châssis	Plaques
Skoda Fabia Hatchback	grise	TMBPW26Y244031237	FR-418'147 (plaques déposées le 25.05.2025)
Mini One	noir métal	WMWRA31020TE23939	VD 124'179 (plaques déposées le 11.04.2025)

Les propriétaires ou ayants droit s'adresseront à la sécurité municipale de la Commune d'Echallens dans les 30 jours qui suivront la date de cette parution. Passé le délai, ces véhicules seront vendus ou détruits, selon leur état, ceci en conformité des dispositions légales en la matière: art. 720 et & du CCS et art. 26a de la LVCR. En cas de vente ou de restitution aux propriétaires, des frais de garde seront perçus sur chaque objet.

La sécurité municipale